

# LETTRE DE RETRAIT TEMPORAIRE DE LA DEMANDE DE L'UTILISATION D'UN FORAGE

---

PREFECTURE DE L'AVEYRON  
Service de la Protection de la Nature et de l'Environnement  
Installations Classées pour la Protection de l'Environnement  
Place Charles de GAULLE  
BP 715

12007 RODEZ Cedex

ANGLARS SAINT FELIX, le 25 Avril 2019

**Objet :** *Retrait temporaire de l'utilisation d'un forage pour abreuver les animaux*  
SARL LES CARBONNIERS, le Puech – 12390 BROQUIES

*Madame la Préfète,*

Par la présente et dans le cadre de la demande d'enregistrement qui a été déposée concernant la création d'un élevage de porcs de **2051,20 animaux-équivalent** sur la commune d'**ANGLARS ST FELIX**, nous souhaitons vous informer que, dans l'immédiat, nous renonçons à utiliser un forage pour abreuver les animaux comme cela était indiqué dans notre dossier. A cette fin nous utiliserons le réseau public de distribution. Si ce projet de forage est envisagé ultérieurement, nous vous adresserons une demande de dérogation par rapport aux prescriptions générales fixées par l'arrêté ministériel du 27 décembre 2013 et applicables aux élevages porcins soumis à enregistrement.

Nous adressons une copie de cette lettre à la mairie d'**ANGLARS SAINT FELIX**, afin qu'elle soit jointe au dossier accessible au public.

Nous vous prions de croire, *Madame la Préfète*, en l'assurance de notre haute considération.

**SARL LES CARBONNIERS**

*M. Patrick LE FOLL*

**SARL LES CARBONNIERS**  
Le Puech - 12390 ANGLARS-SAINT-FELIX  
Siret 842 408 684 00012 - APE 0146Z  
☎ 05 59 65 25 55

